



2011
2014

Un petit pas pour moi...
un grand pas pour Mérignac

Rapport développement durable

MÉRIGNAC
AGENDA  21



📍 D'INFOS agenda21.merignac.com

SOMMAIRE :

Introduction.....	p.4
2014 : le temps de l'évaluation partagée.....	p.6
Les points forts.....	p.7
Les pistes d'amélioration.....	p.8
Eléments de compréhension du rapport.....	p.9

AXE 1 : UN AMENAGEMENT DURABLE DE LA VILLE GARANT D'UNE FORTE ATTRACTIVITE ET D'UNE HAUTE QUALITE DE VIE

Orientation 1 :	Privilégier un aménagement durable de la ville pour améliorer le cadre de vie et valoriser la mixité sociale et générationnelle.....	p.11
Orientation 2 :	Favoriser une économie respectueuse de l'environnement, productrice de richesses et solidaire.....	p.13
Orientation 3 :	Valoriser les paysages, protéger la biodiversité et préserver les espaces naturels et agricoles.....	p.15
Orientation 4 :	Favoriser l'éco-mobilité et la sécurité des déplacements.....	p.17
Orientation 5 :	Lutter contre le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources.....	p.19
Orientation 6 :	Maintenir les engagements de la ville en matière d'économie d'eau, de lutte contre les nuisances et de réduction de déchets.....	p.21

AXE 2 : UN DEVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN AU COEUR DE L'ACTION MUNICIPALE

Orientation 7 :	Lutter contre les formes d'exclusions et les discriminations et renforcer la cohésion sociale.....	p.24
Orientation 8 :	Améliorer l'accès à des services de proximité, de l'action sociale et de l'enfance.	p.26
Orientation 9 :	Orientation 9 : Engager une démarche de promotion de la santé.....	p.28
Orientation 10 :	Orientation 10 : Engager les plus jeunes dans la dynamique du développement durable.....	p.30
Orientation 11 :	Orientation 11 : Promouvoir le développement durable à travers les politiques culturelles, socioculturelles et sportives.....	p.33

AXE 3 UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE REPOSANT SUR L'ECOCITOYENNETE, LA GOUVERNANCE , LA COOPERATION ET LA RECHERCHE DE SYNERGIES

Orientation 12 :	Etre une administration exemplaire et promouvoir l'éco-citoyenneté.....	p.35
Orientation 13 :	Renforcer la vie citoyenne et développer la démocratie participative.....	p.37
Orientation 14 :	Poursuivre la coopération décentralisée.....	p.39
Orientation 15 :	Mettre en synergie les projets de Mérignac avec ceux des autres collectivités et des partenaires.....	p.41

Introduction

Dans la suite logique de sa Charte Environnement et de son projet de territoire formalisé dans sa contribution au Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Communauté Urbaine de Bordeaux, la commune de Mérignac s'est engagée dès 2003 dans la réalisation d'un Agenda 21 local.

Première Ville de Gironde à se lancer dans ce type de démarche, la Ville de Mérignac souhaitait inscrire son action dans un cadre plus global défini par les engagements internationaux pris lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, en **participant à son échelle aux grands enjeux planétaires de demain** que sont, entre autres, le changement climatique (protocole de Kyoto), la préservation de la biodiversité, un développement économique soutenable et des échanges équitables entre les peuples.

La Ville de Mérignac a traduit ses engagements dans un premier plan de 47 actions sur la période 2006-2008 dans la volonté d'être à la fois exemplaire et pragmatique. D'ailleurs, la démarche est **reconnue « Agenda 21 local France »** depuis 2007 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et est distinguée, sans discontinuité, au titre des **Rubans du développement durable** depuis 2009.

C'est dans cet état d'esprit qu'elle a engagé une phase d'évaluation de son Agenda 21 en 2009. A partir des résultats de l'évaluation, de la concertation de l'ensemble des acteurs locaux, mais aussi avec une volonté d'impulser une plus forte participation citoyenne (4 navettes avec les conseils de quartier, 3 forums publics, 1 présentation au conseil consultatif, mise en service d'un blog), elle a préparé un nouveau **plan d'actions 2011-2014**.

Le second plan d'actions repose sur trois grands axes :

Axe 1 : Un aménagement durable de la ville garant d'une forte attractivité et d'une haute qualité de vie..

Axe 2 : Un développement social et humain au cœur de l'action municipale.

Axe 3 : Une administration exemplaire reposant sur l'écocitoyenneté, la gouvernance, la coopération et la recherche de synergies.

Ces axes se déclinent ensuite en 15 orientations, 51 actions concrètes, elles-mêmes traduites en 293 mesures concrètes.

Ce plan d'actions touche à sa fin. Il a été suivi annuellement dans une logique d'amélioration continue et ses **résultats** opérationnels ont été consignés dans des **rapports DD de 2011 à 2013**.

Suite à ces considérations générales, il est essentiel que les lecteurs de ce rapport saisissent dans quel contexte il intervient. En effet, la Ville de Mérignac a déjà eu l'occasion de **réaliser l'évaluation d'un Agenda 21**, nous tenions à rappeler que cette étape consiste à analyser les réalisations effectuées et à **se remettre en position de questionnement sur la stratégie appliquée et les moyens déployés**.

Élément déterminant de la démarche, cette évaluation permet de **déterminer les points forts, les points de vigilance et les pistes d'améliorations possibles**.

Elle est l'occasion de mesurer l'avancée de l'Agenda 21 mérignacais et la contribution de la Ville et ses partenaires en matière de développement durable.

RAPPEL :

La LOI n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE), dite Grenelle 2, prévoit que **les collectivités de plus de 50 000 habitants présentent un rapport sur leur situation en matière de développement durable** intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation préalablement aux débats sur le projet de budget. **La Ville de Mérignac tient à rappeler qu'elle considère que l'agenda 21 est un projet de territoire rédigé en concertation dont les actions sont en interrelations avec les différentes parties prenantes.**

Un agenda 21 repose sur 5 finalités :

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Épanouissement de tous les êtres humains

Consommation et production responsables

et 5 éléments de démarche :

Participation de tous les acteurs

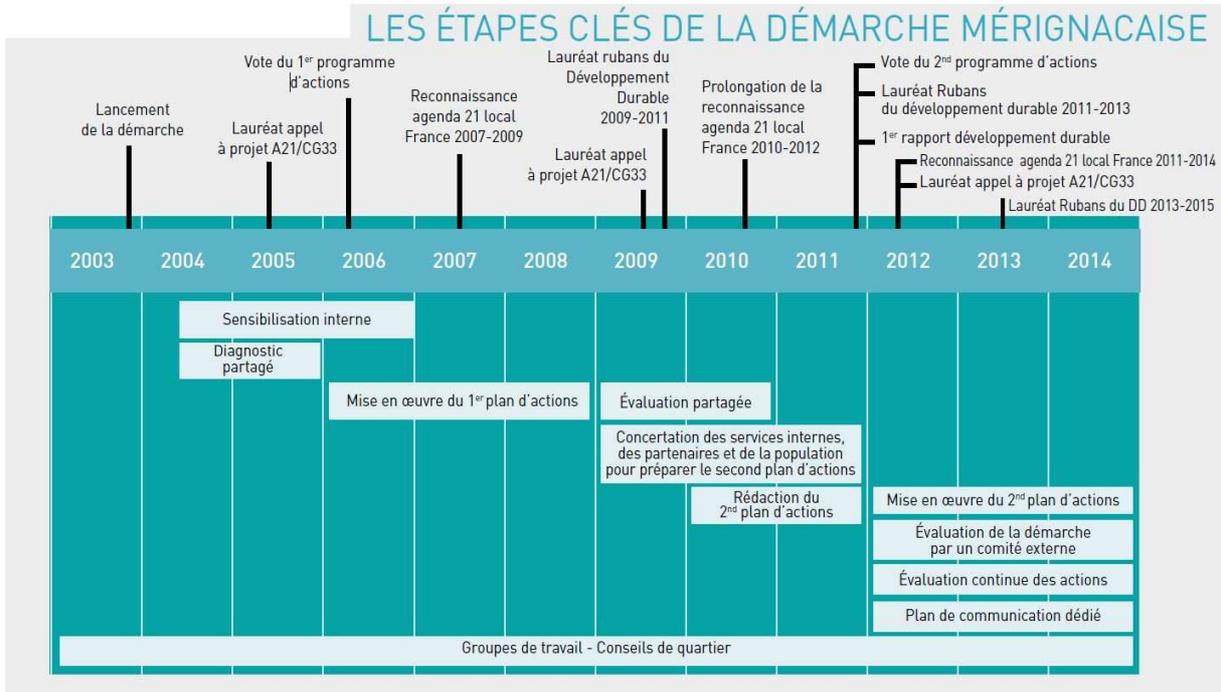
Transversalité des approches

Organisation du pilotage

Évaluation continue de la démarche et des actions

Amélioration continue des projets

LES ÉTAPES CLÉS DE LA DÉMARCHÉ MÉRIGNACAISE



Les étapes de l'agenda 21 (Source : http://p1.storage.canalblog.com/19/30/1044852/79723617_o.jpg)



2014 : le temps de l'évaluation partagée du second plan d'actions agenda 21

La Ville de Mérignac a souhaité s'engager dans une démarche d'évaluation afin de faire un bilan des quatre années de mise en œuvre de la démarche Agenda 21 (2011-2014). Pour cela, elle s'est appuyée sur une méthodologie qui vise à **comprendre de façon collective ce qui a fonctionné ou pas** et tirer des enseignements pour le futur.

Ainsi, plusieurs opérations ont été menées entre mars et septembre 2014 :

- ✓ une **analyse technico-financière**,
- ✓ **40 entretiens personnels** semi-directifs,
- ✓ une **analyse évaluative** au regard du développement durable (**qualitative et quantitative**)
- ✓ un effort de compilations de **recommandations** effectuées par des évaluations intermédiaires (Ministère et iso 26 000).

Ce rapport s'appuie sur différents documents :

- ✓ L'évaluation du 1er plan d'actions 2006-2008, réalisée par le bureau d'études Adret et Territoires,
- ✓ **L'évaluation de la responsabilité sociétale de la Ville (iso 26000) par l'AFNOR en octobre 2013 (rapport rendu en janvier 2014) et qui s'appuie sur l'audition de 88 parties prenantes,**
- ✓ Les remarques effectuées lors des différentes **labellisations obtenues** :
 - **Reconnaissance nationale par le Ministère du développement.** *Seules une dizaine de collectivités en France ont obtenu cette reconnaissance 2 fois consécutivement (2007-2011 / 2011-2016). Ces reconnaissances ont subi des évaluations intermédiaires en 2010 et 2014 (novembre). Cette récompense est comparable à la plus haute distinction sur le sujet.*
 - **Rubans du développement durable, obtenus sans discontinuité depuis 2009 (2009-2011 / 2011-2013 / 2013-2015).** *Ce label d'excellence est porté par l'ensemble des représentants nationaux du secteur local et par les institutions nationales spécialisées dans les enjeux du développement durable. Il est co-animé par l'Association des maires de France, l'Association des*



maires de grandes villes de France et le Comité 21 en partenariat avec la SNCF, la Caisse des Dépôts, GDF SUEZ et Eiffage.

- L'avis du groupe Artal (fournisseur du logiciel ViaMP d'aide au suivi et à l'évaluation de l'Agenda 21) sur la qualité des indicateurs,
- Les résultats et les améliorations constatées dans les **3 rapports développement durable que la Mairie a déjà réalisés (2011, 2012, 2013).**

Ce travail d'évaluation présente néanmoins certaines limites :

- Sur les aspects financiers : des éléments budgétaires (dépenses, subventions perçues, économies réalisées) ont été recueillis lors des entretiens avec les agents des différents services, mais ces informations s'avèrent parfois approximatives (données relevant du fonctionnement/investissement) ou parcellaires. Au regard de l'ambition des actions, de leur prise en compte en coût global, et de l'absence d'une comptabilité analytique « développement durable », il est très souvent difficile de déterminer les aspects financiers de la démarche, ou tout du moins de décrypter ce qui relève vraiment du développement durable des objectifs fixés par les élus.
- Au niveau de l'évaluation de l'impact des actions à l'échelle de la ville : les indicateurs stratégiques et d'objectifs n'ont pas été créés malgré les différents travaux engagés en groupe restreint ou avec le conseil consultatif.
- Au niveau de la portée de l'Agenda 21 : il est parfois difficile d'identifier la plus-value de l'Agenda 21 en tant que telle car son objet réside dans la transversalité et la collaboration, éléments difficiles à mesurer quantitativement et budgétairement.

De façon parallèle, la Ville a reçu des récompenses pour des actions phares menées dans le cadre de son Agenda 21 :

- **2 Trophées Agenda 21** remis par le Conseil Général de la Gironde pour les actions menées avec les Aiguilleurs 21 (2012) et l'opération de sensibilisation des personnes âgées (2013).
- **Label « Territoire Bio Engagé »**, pour le SIVU Bordeaux-Mérignac (2012+2014).

Les points forts

Une volonté politique forte

Depuis son lancement, la démarche Agenda 21 est caractérisée par une forte **implication des élus**. En effet, ils sont parties prenantes en tant que référents des actions et ils examinent chaque année le rapport développement durable en conseil municipal. Ils sont également une force de propositions. De plus, le nouveau mandat est placé sous le signe de la **recherche de proximité** avec les Mérignacais et le Maire souhaite **renforcer la lisibilité** de la démarche en s'appuyant notamment sur de nouvelles thématiques liées à l'Agenda 21 comme l'économie sociale et solidaire ou le numérique).

La mise à disposition de moyens financiers, humains et techniques

Les cadres municipaux manifestent leur implication dans la démarche. La Ville est très active au sein des réseaux d'échange à différentes échelles (départementale, nationale). Par ailleurs, de réels moyens financiers, humains et techniques sont accordés à l'Agenda 21. Par exemple, le second plan d'actions a pu faire l'objet par l'AFNOR d'une **évaluation** d'après le modèle **AFAQ 26 000** Collectivités. De plus, un logiciel d'aide au suivi et à l'évaluation de l'Agenda 21 a été acquis récemment.



Des engagements tenus

100% des actions prévues dans le second plan ont été engagées. En effet, plus de la moitié des actions sont en phase de mise en œuvre et près d'un quart sont terminées ou en phase d'évaluation. Deux seulement n'en sont encore qu'à leur balbutiements, mais ont fait l'objet de plusieurs réunions.

Les partenariats

Objectif fort de ce second plan d'actions, la recherche de partenariats s'est manifestée de différentes façons :



L'**Espace Info énergie** a accompagné la Ville sur des actions de sensibilisation et les citoyens sur la subvention accordée sur les chauffe-eau solaires individuels.

Le projet **MAC EAU** bénéficie de **fonds européens Life, du Conseil Régional et de l'agence de l'Eau Adour Garonne** pour la distribution de kits hydroéconomiques grâce au partenariat mis en place avec le Conseil Général de la Gironde et le SMEGREG.



En lien avec 2 centres sociaux, la Ville a aidé **deux collectifs d'habitants à mettre en place 3 000 m² de jardins partagés.**

Enfin, sur la recherche de subventions, la Ville est **lauréate de 2 appels à projets** lancés par le Conseil Général visant à **préciser les enjeux liés à l'aménagement durable et aux solidarités écologiques.**

Nous souhaitons également rappeler que le Conseil Général apporte un soutien financier sur le poste du chargé de mission depuis 2005. Il en est de même pour la CUB depuis 2009.



Des thématiques phares

Ce second plan d'actions réserve un traitement particulier aux questions environnementales, dû à l'investissement historique de la ville (« Mérignac, ville verte »), ainsi que diverses thématiques phares : **l'aménagement durable, le plan climat, la construction HQE, la préservation de la biodiversité, le développement des modes de transports doux, le bio au SIVU, la santé, ou encore le sport pour tous**, etc. Le pilier social est également mieux pris en compte par rapport au 1er plan d'actions (cohérence avec le pacte de solidarité écologique). On note l'investissement de la ville sur les questions de **handicap, de solidarité (soutien aux associations caritatives, lutte contre les discriminations...)** ou de **petite enfance.**

Des thématiques émergentes

Diverses questions commencent à être intégrées à la démarche Agenda 21 : culture et agenda 21, santé environnementale, solidarité écologique, l'adaptation au changement climatique, la responsabilité sociétale...

Les pistes d'amélioration pour le prochain plan d'actions

Créer 1 culture commune DD et notamment le lien entreprise / collectivité

Il semble que le **dynamisme économique, comme source de progrès sociaux et d'emploi**, devrait être mieux développé dans la démarche Agenda 21. Cela permettrait d'appuyer les ambitions de Mérignac au sein de la Communauté Urbaine, en se plaçant comme un acteur important avec ses infrastructures et ses zones d'activités misant sur les industries innovantes (aéroparc...). Il existe un manque de dialogue avec la sphère économique sur la thématique du développement durable. Un rapprochement avec la commission du Club des entreprises a permis d'améliorer cette perception, mais il reste un vrai travail à engager sur cette question. **La récente évaluation RSE de la Ville augure de futurs rapprochements et certainement une meilleure compréhension réciproque des enjeux sociétaux mérignacais** (environnement, économique, social).

Un manque de lisibilité de l'Agenda 21

La ville a opté pour le traitement d'un grand nombre de thématiques en cohérence avec le cadre de référence national. Cela confère une **grande homogénéité de résultats** mais induit un **certain manque de lisibilité** (l'agenda 21 évolue désormais dans plusieurs sphères : politique, citoyen, technique, partenaires, ...). De plus, les effets du second plan d'actions sur le territoire ne sont pas aisément identifiables, les indicateurs stratégiques et d'objectifs n'ayant pas été définis dans les temps impartis, **malgré le travail partenarial et les communications engagés** (Conseil consultatif, réseau des agenda 21, Aiguilleurs 21, géolocalisation des actions, blog Agenda21, bandes sonores, articles divers...). Cette question en soulève une autre : celle d'un système d'évaluation commun aux acteurs pour une meilleure transparence des résultats.

Rapprocher les stratégies sociales et le développement durable

L'axe social du DD reprend à quelques ajustements près les politiques d'action sociales. Suite à un travail engagé grâce à un appel à projet lancé par le Conseil Général de la Gironde, de nouvelles transversalités opérationnelles ont été trouvées sur les questions de précarité énergétique, d'accès à la mobilité, de santé environnementale ou d'un bien-être pour tous. Par exemple, la question de la mobilité durable est traitée par le développement des modes doux ou de transports en commun mais également par les questions d'accessibilité pour les personnes handicapées, financières pour les personnes les plus fragiles, d'apprentissage de la langue pour les personnes qui ne lisent pas le français.

L'exemplarité municipale

Sur la démarche interne, il serait intéressant de construire un Agenda 21 interne en lien avec le plan bien-être au travail et les sensibilisations engagées. Cet agenda 21 concentrerait les ambitions d'exemplarité et serait très fortement influencé par la labellisation ISO 26 000. Il permettrait de mieux mettre en avant les bonnes pratiques des services.

Une gouvernance plus partagée

Les modes de participation mis en place en phase lors de ce second plan d'actions ont connu une nette évolution aussi bien dans les formes de sollicitation que dans les objectifs de concertation (enquête, forums, conseils de quartier, théâtre forum pour le plan climat, photomaton, charte paysagère, charte de la vie associative...). Néanmoins, la Ville de Mérignac, pionnière en la matière devrait expérimenter de nouvelles méthodes en lien avec les différentes parties prenantes de la démarche (jeunes/numériques, personnes âgées/ photo-langage, etc...) et les conseils de quartier ou le conseil de développement (ex conseil consultatif).

Permettre aux acteurs de s'autonomiser

Le plan d'actions reste centré sur les compétences municipales. Une réflexion reste à approfondir sur une mobilisation active des acteurs du territoire, potentiels porteurs et financeurs de projets. En effet, la notion de coresponsabilité, aujourd'hui orientée « sur le chacun a un rôle à jouer » devrait se généraliser et se structurer règlementairement (dans la lignée du Grenelle 2 et des conférences environnementales) vers « qui est responsable de cette action ? ».

Intégrer les nouveaux enjeux sociétaux à la réflexion :

L'adaptation au changement climatique, le bien-être des habitants / haute qualité de vie / cadre de vie ; la jeunesse ou encore la culture sont autant de nouveaux **champs des possibles** et de sources de ré-interrogation des pratiques et actions en terme de développement durable.

Éléments de compréhension du rapport :

Objectifs de ce 4ème rapport développement durable

Ce rapport a été conçu dans les objectifs de :

- rendre compte aux élus et aux habitants de la démarche Agenda 21
- valoriser les actions mises en œuvre par les services, les habitants et les partenaires,
- mettre en exergue 15 actions phares menées durant le second plan d'actions agenda 21
- démontrer que les habitants, les partenaires associatifs, privés et institutionnels peuvent agir au quotidien et que la Ville de Mérignac les accompagne dans leur réflexion.

C'est pourquoi, contrairement aux années précédentes, il ne présentera pas le classement de l'ensemble des actions selon les finalités du cadre de référence.

Ce rapport de développement durable s'articule donc autour des 15 orientations validées par le conseil municipal.

Cette simplicité de lecture a permis de mettre en avant la déclinaison de cet enjeu aux échelles supra-territoriales, ce qui montre que les actions menées localement sont connectées aux enjeux globaux et qu'elles contribuent à l'amélioration des conditions de vie de chacun. C'est ce que l'on appelle la co-responsabilité.

Clés de lecture du rapport

Contexte : du global au local

Pour chaque orientation, des recherches ont été effectuées afin de montrer la cohérence de la stratégie de développement durable mérignacaise avec les actions et engagements pris à différentes échelles territoriales, proches (CUB, CG33, Région) ou lointaines (européenne ou encore internationale).

Météo : avis de beau temps sur Mérignac

Des pictogrammes de type ensoleillé, couvert ou orageux sont accolés aux 51 actions. Ils correspondent à la **tendance générale des indicateurs liés à ces dernières**. Il est cependant nécessaire de garder à l'esprit que ce ne sont que des **représentations à un moment donné (entre les deux dernières périodes renseignées)** et qu'elles ne sont pas forcément en accord avec la situation générale. En effet, les données sont recueillies au milieu de l'année, période où est rédigé ce présent rapport. Par ailleurs, **ils reflètent le résultat d'une action dans sa globalité et non dans chaque composante de l'action (= mesure concrète)**.



Ce soleil exprime que la ville a rempli ses objectifs et que les indicateurs obtenus nous montrent que les réalisations ont progressé.



Ce pictogramme représente une situation relativement stable des indicateurs. Cette image apparaît également lorsque les réponses apportées sont binaires (Oui/Non) ou lorsqu'une seule valeur est renseignée pour l'indicateur.



Le nuage est le plus souvent synonyme d'une variation négative d'un indicateur ou d'une **discontinuité de suivi des indicateurs** (disponibilité de la donnée, absence de données au moment de l'évaluation...). Ce symbole résume une action qui globalement peut ne pas avoir avancé mais qui peut avoir connu des évolutions tout de même (une action comprend plusieurs mesures concrètes qui ont-elles-mêmes leur processus de suivi).



Ce sablier signifie que tous les indicateurs de l'action n'ont pas été renseignés soit en raison de la disponibilité de l'information (1 fois en 4 ans, une stabilité dans la croissance...), de l'état d'avancement de l'action (décalage dans le temps), soit en cas d'absence de données (l'indicateur idéal) voire parfois à cause d'un problème de définition d'indicateurs (l'indicateur déterminé ne correspond pas ou plus à la réalité). Nous rappelons que ces indicateurs ont été définis et validés fin 2010 alors que certaines actions n'étaient encore que des volontés... **Nous insistons sur le fait que ce symbole représente une synthèse des états d'avancement de chaque mesure concrète contenue dans chaque action. En moyenne, une action comprend 4 à 5 mesures concrètes. Il suffit que les éléments comparés ne soient pas comparables entre eux ou qu'un suivi d'indicateur soit incomplet pour que le logiciel indique ce sablier. Ce sablier n'exprime pas un non-état d'avancement du projet (cf rubrique chiffres clés) mais manifeste une difficulté de suivre les indicateurs validés.**

AXE 1

Un aménagement durable de la ville garant d'une forte attractivité et d'une haute qualité de vie

Orientations

- Lutter contre le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources
- Favoriser l'éco-mobilité et la sécurité des déplacements
- Valoriser les paysages, protéger la biodiversité et préserver les espaces naturels et agricoles
- Maintenir les engagements de la ville en matière d'économie d'eau, de lutte contre les nuisances et de réduction de déchets
- Favoriser une économie respectueuse de l'environnement, productrice de richesses et solidaire
- Privilégier un aménagement durable de la ville pour améliorer le cadre de vie et valoriser la mixité sociale et générationnelle

Pour rappel :



Ce soleil exprime que la ville a rempli ses objectifs et que les indicateurs obtenus nous montrent que les réalisations ont progressé.



Ce pictogramme représente une situation relativement stable des indicateurs. Cette image apparaît également lorsque les réponses apportées sont binaires (Oui/Non) ou lorsqu'une seule valeur est renseignée pour l'indicateur.



Le nuage est le plus souvent synonyme d'une variation négative d'un indicateur ou d'une **discontinuité de suivi des indicateurs** (disponibilité de la donnée, absence de données au moment de l'évaluation...). Ce symbole résume une action qui globalement peut ne pas avoir avancé mais qui peut avoir connu des évolutions tout de même (une action comprend plusieurs mesures concrètes qui ont-elles-mêmes leur process de suivi).



Ce sablier signifie que tous les indicateurs de l'action n'ont pas été renseignés soit en raison de la disponibilité de l'information (1 fois en 4 ans, une stabilité dans la croissance...), de l'état d'avancement de l'action (décalage dans le temps), soit en cas d'absence de données (l'indicateur idéal) voire parfois à cause d'un problème de définition d'indicateurs (l'indicateur déterminé ne correspond pas ou plus à la réalité). Nous rappelons que ces indicateurs ont été définis et validés fin 2010 alors que certaines actions n'étaient encore que des volontés... **Nous insistons sur le fait que ce symbole représente une synthèse des états d'avancement de chaque mesure concrète contenue dans sa chaque action. En moyenne, une action comprend 4 à 5 mesures concrètes. Il suffit que les éléments comparés ne soient pas comparables entre eux ou qu'un suivi d'indicateur soit incomplet pour que le logiciel indique ce sablier. Ce sablier n'exprime pas un non-état d'avancement du projet mais manifeste une difficulté de suivre les indicateurs validés.**

Privilégier un aménagement durable de la ville pour améliorer le cadre de vie et valoriser la mixité sociale et générationnelle

ENJEUX

Le développement durable de Mérignac passe avant tout par une maîtrise de l'extension de l'urbanisation vers l'ouest et une valorisation des espaces non urbanisés.

Les opérations d'aménagement et de renouvellement urbain devront poursuivre l'objectif d'amélioration de la qualité de l'habitat tout en privilégiant la mixité urbaine et sociale.

Les objectifs de la communauté Urbaine de bordeaux étant d'atteindre une agglomération millionnaire en 2030, la Ville de Mérignac devrait participer à cette dynamique en assurant une mixité sociale et générationnelle dans tous les quartiers.

La ville recherche à rééquilibrer la répartition des activités sur le territoire en intégrant la notion de multifonctionnalité afin d'éviter trop de consommation d'espaces.

CONTEXTE

Monde

Depuis 2002 : Forum urbain mondial (FUM) : conférence bisannuelle internationale sur le développement urbain
Depuis 2003 : Ecocity, le sommet annuel mondial de la ville durable

Europe

17 mai 1994 : Charte d'Aalborg ratifiée par les participants de la Conférence européenne des villes durables
9-10 juin 2004 : Charte d'Aalborg + 10
25 nov. 2008 : Cadre de référence européen pour la ville durable

France

22 oct. 2008 : Plan Ville Durable : démarche Ecocité, appel à projets Transports Collectifs en Site Propre, plan « Restaurer et valoriser la nature en ville », les appels à projets écoquartier 2009 et 2011
14 déc. 2012 : lancement du label national Ecoquartier

Région

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) : résultat de la démarche « Aquitaine Horizon 2020 »

Conseil Départemental des Agenda 21 locaux

Référentiel pour l'évaluation des projets d'aménagement durable

Conseil Général de la Gironde

2013 : conférences départementales rassemblant des acteurs des filières viticole, bois, élevage, de l'aménagement commercial pour dégager des axes d'actions communs tout en intégrant les contraintes énergétiques et écologiques
Expérimentations de type Bail vert, Référentiel du Bâtiment durable interne
Association des parties prenantes dans la construction du plan départemental de l'habitat

CUB

Révision du Plan Local d'Urbanisme : le PLU. 3 (révision du Programme Local de l'Habitat et du Plan de Déplacements Urbains)
Guide "Evolution des modalités d'aménagement des espaces publics"

Mérignac

Ecoquartier Les Pins ; opérations de renouvellement urbain (les Ardillos ; le Burck, etc.) ; réflexion pour aboutir à un PLU durable
Multifonctionnalité des zones d'activités
Objectif d'atteindre au moins 30 % de logements sociaux

Actions de l'orientation

- 1.1 Aménager des quartiers exemplaires en matière de développement durable
- 1.2 Évoluer vers la multifonctionnalité dans les zones d'activités
- 1.3 Soutenir la création de logements sociaux de qualité sur la commune



Chiffres clés

270 000 € : participation de la mairie pour la prise en compte du développement durable dans l'opération de la résidence des Pins.

300 000 : surface en m² du projet global mené par OMA sur le secteur Mérignac Soleil.

24,5 : % de logements sociaux sur la commune en 2014.

199 845 € : total des aides municipales au logement social (budget 2014).

Action phare

1.3.4 Logements sociaux



Le futur quartier des Ardillos

Suivi 2011-2014

L'outil de suivi du logement social proposé par la DAU, en partenariat avec le service Logement depuis fin 2012, permet une évaluation précise des temps et étapes des projets : opportunités, financement, puis réalisation concrètes et enfin intégration dans l'inventaire communal, pour une durée minimale de projet de 3 à 4 ans.

L'aide municipale au logement social permet de soutenir les projets les plus importants : 49 000€ en 2011, 112 000€ en 2012, 63 500€ en 2013 et 199 845 € en 2014.

A cela s'ajoute les 120 000€ que la Ville proposera pour le projet des Ardillos sur la période 2015-2018 pour la réalisation de plus de 300 logements sociaux au sein d'un « Parc Habité », en liaison directe avec la station de tram A « Hôtel de Ville ».

Favoriser une économie respectueuse de l'environnement, productrice de richesses et solidaire

ENJEUX

Pour se maintenir à une place importante dans l'économie Girondine, Mérignac doit pérenniser, développer et optimiser la dynamique de son pôle économique. L'intégration de l'environnement dans les pratiques des entreprises devient une dimension importante d'un développement économique durable. Mérignac s'est rapprochée étroitement du Club des entreprises dans l'élaboration de son second plan d'actions.

En développant les partenariats entre les acteurs publics et privés, l'innovation, la formation, la recherche et le transfert de technologies, le pôle économique de Mérignac pourra attirer les entreprises à fort potentiel technologiques. Ces dernières renouvèleront l'offre locale, et amélioreront les performances économiques et environnementales. Les projets d'aéroparc et de bioparc transforment ces objectifs en actions. Aujourd'hui, la Ville participe à l'élaboration des chartes d'aménagement et veille au respect du développement durable de ces projets, aux côtés de La Cub.

Les différentes réflexions de la Ville et notamment la multifonctionnalité des espaces ont mis en exergue les enjeux liés à la création d'emplois de proximité.

La Ville veille également attentivement au soutien de l'économie sociale et solidaire et à l'émergence de nouveaux services. Elle favorise l'insertion sociale et professionnelle des habitants en difficulté.

CONTEXTE

Monde

Depuis 1997 (rencontre tous les 4 ans) : Réseau International de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (RIPESS)

Europe

Mars 2010 : Stratégie « Europe 2020 » (stratégie actuelle pour la croissance et l'emploi)

France

21 juil. 2014 : adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi relatif à l'Economie sociale et solidaire
Sept. 2009 : Pacte de Solidarité Ecologique (pilier social du Grenelle Environnement) : thème « Croissance verte et emploi »

Région

Economie circulaire : création et formation d'une équipe projet transversale spécialiste du sujet au sein de la collectivité

Conseil Général de la Gironde

4-5 juillet 2013 : 1^{er} forum consacré à l'économie collaborative
2012 : affirmation des orientations du Département en faveur d'une politique départementale de soutien de l'ESS
« Livre blanc de l'ESS en Gironde » : déploiement de l'ESS lié à la compétence insertion (Plan Départemental de l'Insertion)

CUB

Un des douze travaux du Projet Métropolitain : les « 75000 emplois »
3 juin 2013 : 1^{er} Sommet Economique et Social de la métropole bordelaise
Ecoparc de Blanquefort : parc d'activités certifié depuis juillet 2012
Etude d'opportunité afin d'impulser une démarche d'écologie industrielle

Mérignac

Bordeaux Aéroparc
Animations sur le DD menées avec les commerçants
Partenariat avec le club des entreprises (organisation d' « After work DD »)
Développement de l'ESS (conciergerie, régie de quartier)
Ecofonctionnement des marchés

Actions de l'orientation

- 2.1 Veiller à un aménagement durable des zones commerciales et d'activités et contribuer au développement économique de l'agglomération
- 2.2 Instaurer des appels à projets permettant la valorisation "d'entreprises 21"
- 2.3 Développer des projets d'insertion à travers l'économie sociale et solidaire
- 2.4 Valoriser l'accessibilité et l'attrait de l'économie de proximité et des marchés de plein air
- 2.5 Elaborer collectivement une charte de l'éco-commerçant / éco-artisan



Chiffres clés

- 6 : entreprises valorisées "entreprises 21".
- 4 : structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) présentes sur le territoire.
- 93 000 : heures d'insertion en 2013.
- 3 : nombre de sensibilisations organisées avec les commerçants.

Action phare

2.1.7 Bordeaux Aéroport



Le projet Thalès

Suivi 2011-2014

Aéroport : 4 études d'impacts sont achevées (par la Ville, la CUB pour la voie nouvelle Dassault, et la SPL Technowest) et un permis de construire a été accordé pour Thalès.

Son aménagement comporte une dimension environnementale forte. En effet, il constitue le premier territoire où s'applique les normes du Grenelle et où les ambitions dépassent les exigences de la charte paysagère. En effet, elle prend en compte en plus des éléments classiques d'aménagement (transports, mobilité, environnement, paysages...) des éléments liés à la qualité de vie des employés (économie résidentielle : restauration, presse...).

Depuis l'automne 2013, une taxe d'aménagement majorée a été mise en place sur ce secteur.

La Cub a acheté 30 hectares à la société Dassault pour faciliter l'implantation de la société Thalès (2000 emplois, 56 000 m² construits). Sur cette superficie, 16 ha seront recédés à la société Dassault pour son projet d'extension tandis que les 14 ha restants seront dédiés aux voies nouvelles, à des mesures compensatoires et à l'urbanisation. Les aménagements comprennent la reconstitution d'une zone humide d'environ 10 ha au coeur de l'aéroport. Les préoccupations environnementales et le cadre de travail qu'elles fournissent deviennent des critères d'attractivité. L'ouverture est prévue à l'automne 2016.

Concernant le secteur Vert Castel, l'aménagement des zones prend en compte le plan guide de l'aéroport (forte dominante environnementale via la charte d'aménagement et de qualité).

Valoriser les paysages, protéger la biodiversité et préserver les espaces naturels et agricoles

ENJEUX

Les objectifs de protection et de valorisation des ressources naturelles devront être affirmés notamment dans le PLU communautaire.

La ville souhaite agir pour le maintien des espaces naturels et agricoles et lutter contre le mitage urbain. Il s'agit de préserver les espaces sensibles et la biodiversité, de valoriser le paysage naturel et urbain, de valoriser et développer l'engagement pour une « ville verte » ainsi que de maintenir l'agriculture, la sylviculture et la viticulture locale.

CONTEXTE

Monde

3-14 juin 1992 : Sommet de la Terre à Rio (Convention sur la diversité écologique)

Europe

21 mai 1992 : création du réseau Natura 2000 (directive « Habitats »)

Juin 2001 : Stratégie européenne de développement durable dite « Stratégie de Göteborg » (axes prioritaires « La consommation et la production » et « Les ressources naturelles »)

Janv. 2010 – Déc. 2012 : projet REVERSE (Regional Exchanges and policy making for protecting and valorising biodiVERsity in Europe) : promotion de la biodiversité à l'échelle européenne

France

1982 : inventaire des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)

28 fév. 2005 : Charte de l'environnement

2004-2010 et 2011-2013 : adoption de la Stratégie nationale pour la biodiversité

Région

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Programme Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine (AREA)

Conseil Départemental des Agenda 21 locaux

Groupe de travail Biodiversité, nature en ville et gestion écologique des espaces publics
Chantiers opérationnels sur la gestion durable des espaces publics dans les communes volontaires

Conseil Général de la Gironde

Observatoire de la biodiversité en Gironde

Périmètres de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP)

Dispositif « pratiques durables agricoles » (reconstitution de haies, agroforesterie, etc.)

Indicateurs biodiversité

CUB

2006 : la Boucle Verte (projet de sentiers de marche)

2012 : Atlas participatif de la biodiversité

Charte de l'Arbre

Depuis 2007 : développement d'une agriculture biologique.

Mérignac

Charte paysagère

Développement des espaces verts et certification des parcs

Suivi des pratiques de gestion différenciée des espaces verts ; passage au zéro-pesticides

Outil d'aide à la décision permettant de prendre en compte le DD dans les travaux réalisés sur les espaces publics

Actions de l'orientation

- 3.2 Préserver la coulée verte 
- 3.1 Elaborer et mettre en oeuvre une charte paysagère 
- 3.3 Poursuivre la végétalisation des espaces publics, la gestion différenciée des espaces verts et l'éco-certification des parcs 
- 3.4 Elaborer et mettre en oeuvre une charte d'aide à la décision permettant de prendre en compte le développement durable dans les travaux réalisés sur les espaces publics 

Chiffres clés

21 : nombre de fiches outils dans la charte paysagère pour les habitants.

8 : parcs ayant reçu le label Ecojardin de l'association Plante et Cité en 2012 (pour une durée de 3 ans) : bois du Burck, parcs de Beaudésert, de Bourran, de l'Orée des deux villes, de Tenet, du Luchey et du Vivier.

1 : outil d'aide à la décision permettant de prendre en compte le DD dans les projets d'aménagement, développé dans le cadre de l'appel à projet "Aménagement durable" du Conseil Général de la Gironde.

Action phare

3.1.2 Charte paysagère



Bassin d'étalement

Suivi 2011-2014

L'élaboration d'une charte paysagère a été confiée au cabinet de paysagistes Artline. Elle a donné lieu à un diagnostic et à la définition d'enjeux ainsi que l'élaboration d'une procédure de suivi-évaluation.

Ce travail s'est effectué en cohérence avec le projet de territoire de la Ville et la charte architecturale en cours de rédaction par l'Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine.

Un groupe projet interne a été mis en place pour le suivi de la charte paysagère (Centre Technique de l'Environnement, Direction de l'Aménagement Urbain, Agenda 21, plan climat).

La charte paysagère a été présentée aux conseils de quartiers et adoptée par le conseil municipal. Les indicateurs de la charte sont en partie repris dans le référentiel espaces publics durables.

Par ailleurs, la charte paysagère est prise en compte dans les réflexions de la Ville pour la révision du PLU. Des fiches outil ont été éditées. Elles sont disponibles à l'accueil de la direction de l'aménagement urbain et jointes systématiquement aux arrêtés de permis de construire.

Favoriser l'éco-mobilité et la sécurité des déplacements

ENJEUX

L'arrivée du tramway en 2007 a représenté une réelle opportunité pour dynamiser les politiques en faveur des modes de déplacements alternatifs à la voiture. La ligne de tram est en cours de prolongement et 2 nouveaux parcs relais en proximité de rocade vont voir le jour en 2014.

Les objectifs de la Ville vont clairement dans le sens de la réduction de la voiture en ville à travers la réalisation de pistes cyclables, de quartiers apaisés ou l'accompagnement des pédibus.

La récente réhabilitation de la gare d'Arlac permet à la Ville de Mérignac de disposer d'un pôle multimodal.

CONTEXTE

Monde

Mai 2006 : Forum international annuel des transports organisé par l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique)

Europe

Juin 2001 : Stratégie européenne de développement durable dite « Stratégie de Göteborg » (axe prioritaire « Transports durables »)

France

7 mai 2013 : appel à projets « Transports collectifs et mobilité durable »

14-15 sept. 2012 et 20-21 sept 2013 : Conférence environnementale pour la transition écologique

Sept. 2009 : Pacte de Solidarité Ecologique (objectif n°7 : « le développement durable, c'est la liberté de se déplacer et de choisir un mode transport « vert » et/ou non polluant »)

Région

Modernisation des pôles de transport

Expérimentation de la vente sur Internet de l'e-billet pour les parcours mixtes TGV-TER Aquitaine

Conseil Général de la Gironde

Livre blanc des mobilités

Construction du plan d'actions mobilités 2030 (en cours de rédaction)

TransGironde

Valorisation de l'offre « transports en commun » et « déplacements doux » auprès des offices de tourisme et des hébergeurs

CUB

Grenelle des mobilités

Schéma multimodal d'agglomération et sa déclinaison dans les communes

Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains (SDODM)

Mise en place d'une billettique interopérable entre les divers moyens de transports collectifs (bus, tram, train), en collaboration avec les autres acteurs du territoire (CG33 et CR Aquitaine)

Extension du tramway et développement des TCSP

Autopartage : soutien du réseau Citiz (ex-Autocool); BlueCub

Plan Vélo 2012-2020 ; VCub

Schéma directeur du plan piéton communautaire

Plan de Déplacements Entreprise (PDE) : depuis nov 2006, prise en charge totale des titres de transports des employés

Mérignac

Projet « Si t'es Vélo » ; développement de km de pistes cyclables ; VCub

Projet de quartiers à circulation apaisée

Code de la rue

Lignes de pédibus

Stations d'autopartage

Plan de Déplacement de l'Administration municipale

Actions de l'orientation

- 4.1 Développer les déplacements doux et les zones de circulation apaisée à travers la commune pour réduire l'usage de la voiture 
- 4.3 Accompagner la mise en œuvre du réseau du transport en commun et de l'autopartage sur la commune 
- 4.2 Promouvoir l'éco-mobilité et les plans de déplacements 

Chiffres clés

91,4 : kilomètres cyclables sur la commune.

+20% : augmentation des kilomètres cyclables sur la commune entre 2009 et 2014.

12 : voitures en autopartage sur la commune (2 véhicules Citiz (ex-Autocool) et 2 stations Bluecub équipées de 5 véhicules électriques chacune).(x 6 depuis 2011)

x2 : développement des lignes pédibus au sein de la commune en 3 ans (2 lignes à Marcelin Berthelot, 1 reliant les écoles Jules Ferry et Pont de Madame, 1 à Anatole France). 1 ligne en cours de réflexion sur E. Herriot.

2 : nombre de plans de déplacements inter-entreprises (PDIE) en cours sur la commune.

Action phare

4.1.7 Quartiers apaisés

Suivi 2011-2014

Une enveloppe est consacrée chaque année pour l'aménagement de zones apaisées dans les quartiers sur le fonds de proximité de La Cub.

Des démarches de concertation ont été engagées avec les conseils de quartier (formation de groupes de travail) et les villes limitrophes (Pessac, Bordeaux).

Depuis 2012, plusieurs quartiers disposent de zones apaisées : Capeyron, le Burck, les Eyquems, Bourran, la Glacière et Arlac.

Les prochains aménagements concerneront Chemin long et Beaudésert (2014-2015) ainsi que le centre-ville et Beutre (2016-2017).

ENJEUX

Suite à son bilan carbone patrimoine et services, la ville a décidé de se lancer dans un plan climat à l'échelle de son territoire afin de participer activement à la lutte contre le changement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air.

La Ville a systématisé la démarche HQE ou BBC sur tous les projets de construction ou de réhabilitation.

Un projet de réseau de chaleur multi partenarial à partir de deux résidences sociales et d'un futur quartier est à l'étude avec la CUB, la Région, la Ville et deux bailleurs sociaux. Une réflexion d'éco quartier est en cours également sur ce secteur.

CONTEXTE

Monde

9 mai 1992 : Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)

11 déc. 1997 : Protocole de Kyoto

21 nov. 2010 : « Pacte climatique mondial des villes » (Pacte de Mexico) : enregistrement des actions volontaires de réduction d'émissions de gaz à effet de serre des villes

2012 : Conférence de Doha sur les changements climatiques

Europe

Juin 2000 (réactualisé en oct 2005) : Programme Européen sur le Changement Climatique

Juin 2001 : Stratégie européenne de développement durable dite « Stratégie de Göteborg » (axes prioritaires « Le changement climatique et l'énergie »)

29 juin 2007 : livre vert sur l'adaptation au changement climatique publié par la Commission européenne

23 mars 2012 : lancement par la Commission européenne et l'Agence européenne de l'environnement d'un outil interactif pour une meilleure information et un échange d'expériences : « Climate Adapt »

France

Sept 2009 : Pacte de Solidarité Ecologique (« liberté pour tous d'accéder à la performance énergétique »)

12 juil. 2010 : Loi Grenelle II portant engagement national pour l'environnement

Région

PCET : « Défi Aquitaine Climat » (volet opérationnel du Schéma Régional Climat Air et Energie)

Coordination du réseau des plans climat (7 plans réglementaire en Gironde)

Conseil Départemental des Agenda 21 locaux

Contributions écrites des acteurs girondins dans le cadre d'un débat centralisé en Région sur la transition énergétique

Conseil Général de la Gironde

Livre Blanc : plan d'actions du Plan Climat-Energie Territorial

Schéma Départemental des Energies renouvelables

CUB

Plan Climat

Nov. 2012 : acquisition de la compétence de réseau de chauffage urbain

Janv. 2013 : lancement de l'appel à Petits Projets Innovants pour valoriser les projets de réhabilitation thermique des particuliers propriétaires d'un logement individuel

Mérignac

PCET 2013-2017

Bilan Carbone « Patrimoine & Services » et territoire

Démarche HQE et critères BBC pour la construction des nouveaux bâtiments ; lutte contre les îlots de chaleur

Développement des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, réseau de chaleur, etc.)

Plan local d'énergie en matière d'éclairage public

Actions de l'orientation

- 5.1 Mettre en œuvre un Plan Climat – Energie pour le territoire (PCET)
- 5.2 Appliquer les préconisations du Bilan Carbone « Patrimoine et Services »
- 5.3 Poursuivre la construction et la rénovation/réhabilitation de bâtiments publics innovants et économes
- 5.4 Appliquer un plan local d'énergie en matière d'éclairage public
- 5.5 Renforcer les partenariats avec l'Espace Info Energie-CLCV et l'Agence Locale de l'Energie – ALEAB33



Chiffres clés

846 + 144 : surfaces respectives en m² de panneaux photovoltaïques et solaires installés sur les bâtiments municipaux.

34 : tonnes équivalent carbone compensés par la Ville en 2013 (soutien, via la compensation carbone, du projet d'efficacité énergétique dans les bâtiments mis en œuvre en Afghanistan et conduit par le Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités).

2 : division des émissions de gaz à effet de serre des déplacements hors CUB des agents et élus depuis 2007.

10 : le nombre de constructions/réhabilitations de type HQE-BBC (bâtiments municipaux) depuis 2008.

Action phare

5.1.8 Plan Climat – Energie pour le territoire (PCET)

Suivi 2011-2014

Le Plan Climat de la Ville a été adopté par le Conseil municipal au mois de mars 2013. Il comporte 21 actions pour 2013-2017 (les 1ères mises en oeuvre en 2014), complémentaires du bilan carbone patrimoine et services réalisé en 2009.

Quelques exemples marquants : étude de faisabilité pour l'élaboration d'un réseau de chaleur (compétence communautaire au 1er janvier 2015) par le groupement du bureaux d'études Sermet/G2H Conseil/Service public 2000 ; mise en place de dispositifs visant un meilleur suivi des consommations d'énergie, développement du covoiturage.

Ces actions ont émergé lors de la concertation qui s'est tenue autour de 4 ateliers en 2012 avec un panel de 60 mérignacais. Cette concertation a débouché sur une dynamique collective visant une co-construction du plan d'actions avec les citoyens. Les participants se sont également impliqués dans la construction d'une oeuvre collective avec l'artiste Jephane de Villiers (carnet de correspondance) et ont été invités à participer au montage du film présentant cette concertation.

La recherche de la complémentarité entre l'A21 et le Plan Climat a constitué un fil conducteur lors de son élaboration. Les tableaux de bord du PCET sont désormais intégrés dans le logiciel de suivi et d'évaluation de l'A21. Un Comité technique (dont la fonction est assurée par le Comité d'experts) est en charge de vérifier l'avancée des actions du PCET et d'être garant des choix techniques effectués par la Ville.

La Ville a participé aux réflexions Plan Climat de La Cub, du Conseil Général de la Gironde et de la Région (SRCAE) et a entamé un partenariat avec la Ville voisine de Pessac à ce sujet. Les objectifs énoncés dans le SRCAE (sur lequel le conseil municipal a délibéré) sont déclinés dans notre plan climat. Les préoccupations climatiques sont intégrées aux discussions sur le projet de territoire de la Ville (projet préparatoire à l'élaboration du PLU).

Maintenir les engagements de la ville en matière d'économie d'eau, de lutte contre les nuisances et de réduction de déchets

ENJEUX

Mérignac doit poursuivre et promouvoir toutes les actions d'écogestion. La mise en synergie et en cohérence des efforts engagés par la municipalité et l'ensemble des acteurs apparaît indispensable.

La communication et la sensibilisation auprès des entreprises et des habitants constituent des outils essentiels pour la réduction des nuisances, des déchets et des consommations en eau.

CONTEXTE

Monde

Depuis 1992 : Novatech, conférence internationale triennale sur les stratégies et solutions pour une gestion durable de l'eau en ville ;

Depuis 1994 : programme de travail de l'OCDE sur la minimisation des déchets

9 juin 2004 : adoption de la Recommandation C(2004)100 sur la gestion écologique des déchets par le Conseil de l'OCDE

Europe

23 oct. 2000 : Directive européenne cadre sur l'eau

19 nov. 2008 : Directive du Parlement européen et du Conseil relative aux déchets

Depuis 2009 : Semaine européenne de la réduction des déchets (soutenue par le programme LIFE +)

Juin 2001 : Stratégie européenne de développement durable dite « Stratégie de Göteborg » (axes prioritaires « La consommation et la production » et « Les ressources naturelles »)

Depuis 2010 (tous les ans) : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

France

Depuis 2006 (tous les ans) : Semaine de la Réduction des Déchets

2007 : Grenelle Environnement

Plan d'Actions Déchets 2009-2012

Avril 2012 : Cadre national pour la prévention des déchets

Région

SDAGE du bassin Adour-Garonne et SAGE

Programme Régional Aquitain pour l'Environnement (PRAE)

Conseil Général de la Gironde

Projet MAC'Eau : accompagnement à la lecture des factures et aux gestes vertueux, distribution de 80 000 équipements hydro-économiques, suivi des consommations

Economies d'eau réalisées dans les bâtiments du CG33 (collèges, bâtiments administratifs)

Evaluation participative du Plan Départemental des Déchets

CUB

2012 : mise en place d'un chèque Eau (pour aider les foyers les plus en difficulté à régler leur facture)

Projet de reprise en régie de la gestion de l'eau en 2018 (L'eau de La Cub)

Extension de l'usine de traitement des eaux usées Louis Fargues et création d'un espace pédagogique de sensibilisation sur la ressource en eau, son cycle naturel et sa préservation

2012 : validation du Plan d'actions du Programme Local de Prévention des Déchets

Sensibilisation des publics à la prévention des déchets : ambassadeurs du tri

Été 2013 : relancement de la campagne de distribution de 5000 composteurs individuels auprès des particuliers

Réseau des maîtres composteurs

Prévention du bruit (partenariat avec l'ADEME) : mise à disposition d'outils de mesure du bruit, identification de zones à bruit critiques par la cartographie

Mérignac

Participation à l'opération MAC Eau

Politique de l'eau : limitation des fuites et des consommations, optimisation de l'arrosage

Installation de composteurs collectifs dans les résidences

Plan de Prévention du Bruit

Actions de l'orientation

- 6.1 Maintenir les engagements en matière d'économie d'eau
- 6.2 Réduire la production de déchets à la source notamment par la pratique du compostage
- 6.3 Mise en place d'un plan de Prévention du Bruit
- 6.4 Garantir l'information en matière d'implantation d'antennes



Chiffres clés

71 562 € : somme économisée en eau pour l'année 2013 (715 620 euros depuis 2002).
-8,4% : baisse de la consommation en eau des bâtiments municipaux entre 2011 et 2013.
1316 : nombre de composteurs distribués aux Mérignacais depuis 2010.
213,85 tonnes : estimation du taux de compostage pour 2014 (moyenne : 65kg/habitant /an).

Action phare

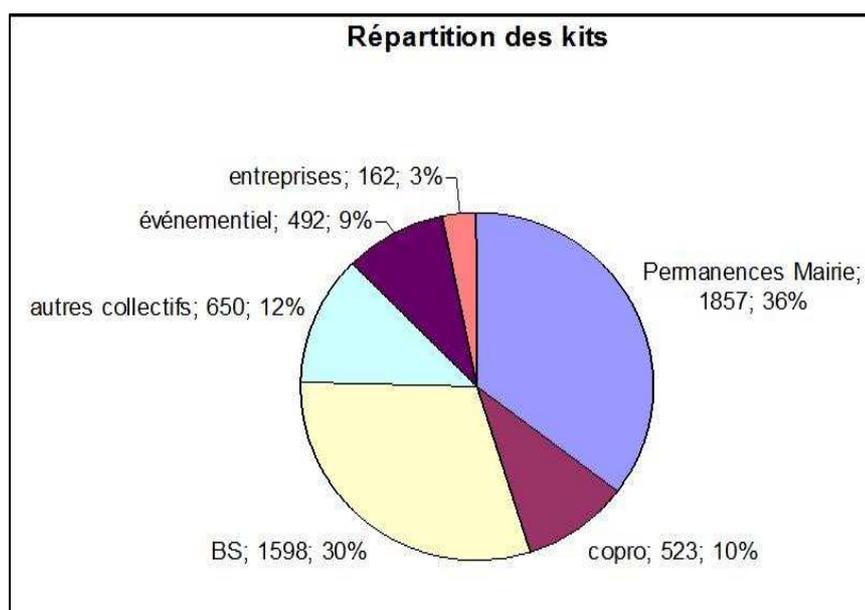
6.1.5 Opération MAC Eau

Suivi 2011-2014

La Ville participe avec trois autres partenaires (Conseil Général de la Gironde, Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion des Ressources en Eau de la Gironde ou SMEGREG et Syndicat des Eaux du Blayais) au projet européen Life visant à réaliser des économies d'eau. L'objectif est que grâce à la distribution de 10 000 kits hydroéconomiques sur le territoire de la commune et l'organisation du suivi associé, les prélèvements sur les nappes profondes soient diminués. L'objectif général est de distribuer 80 000 kits à l'échelle du département de la Gironde. La ville est très investie sur ce projet et participe à toutes les phases du projet européen. L'opération MAC Eau a été lancée le 14 juin 2013. Un an plus tard, environ 5 282 kits ont été distribués sur la ville.

Les bailleurs sociaux sont invités à participer. Des copropriétés de tailles différentes ont manifesté leur intérêt. Un projet avec les scolaires est en cours.

Par ailleurs, la Ville participe à hauteur de 60 € pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie pour les habitants (dispositif 2014-2016).



AXE 2

Un développement social et humain au coeur de l'action municipale

Orientations

- Engager une démarche de promotion de la santé
- Promouvoir le développement durable à travers les politiques culturelles, socioculturelles et sportives
- Engager les plus jeunes dans la dynamique du développement durable
- Améliorer l'accès à des services de proximité, de l'action sociale et de l'enfance
- Lutter contre les formes d'exclusions et les discriminations et renforcer la cohésion sociale

Pour rappel :



Ce soleil exprime que la ville a rempli ses objectifs et que les indicateurs obtenus nous montrent que les réalisations ont progressé.



Ce pictogramme représente une situation relativement stable des indicateurs. Cette image apparaît également lorsque les réponses apportées sont binaires (Oui/Non) ou lorsqu'une seule valeur est renseignée pour l'indicateur.



Le nuage est le plus souvent synonyme d'une variation négative d'un indicateur ou d'une **discontinuité de suivi des indicateurs** (disponibilité de la donnée, absence de données au moment de l'évaluation...). Ce symbole résume une action qui globalement peut ne pas avoir avancé mais qui peut avoir connu des évolutions tout de même (une action comprend plusieurs mesures concrètes qui ont-elles-mêmes leur processus de suivi).



Ce sablier signifie que tous les indicateurs de l'action n'ont pas été renseignés soit en raison de la disponibilité de l'information (1 fois en 4 ans, une stabilité dans la croissance...), de l'état d'avancement de l'action (décalage dans le temps), soit en cas d'absence de données (l'indicateur idéal) voire parfois à cause d'un problème de définition d'indicateurs (l'indicateur déterminé ne correspond pas ou plus à la réalité). Nous rappelons que ces indicateurs ont été définis et validés fin 2010 alors que certaines actions n'étaient encore que des volontés... **Nous insistons sur le fait que ce symbole représente une synthèse des états d'avancement de chaque mesure concrète contenue dans chaque action. En moyenne, une action comprend 4 à 5 mesures concrètes. Il suffit que les éléments comparés ne soient pas comparables entre eux ou qu'un suivi d'indicateur soit incomplet pour que le logiciel indique ce sablier. Ce sablier n'exprime pas un non-état d'avancement du projet mais manifeste une difficulté de suivre les indicateurs validés.**

Lutter contre les formes d'exclusions et les discriminations et renforcer la cohésion sociale

ENJEUX

L'intégration passe par une information régulière, une valorisation des services et des équipements publics et une optimisation des moyens déployés pour associer les habitants à la vie citoyenne. En outre, la promotion du développement durable comme nouvelle base des relations permettra de renouveler le dynamisme communal en matière d'action sociale et de lutte contre les discriminations aussi bien envers les plus démunis, les personnes handicapées que les personnes illettrées.

CONTEXTE

Monde

- 10 déc. 1948 : Déclaration universelle des Droits de l'Homme
- 13 déc. 2006 (entrée en vigueur le 3 mai 2008) : Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
- 20-21 janv. 2011 : Conférence internationale sur la Cohésion Sociale et le Développement (OCDE)

Europe

- 12 mai 2000 (révisée le 31 mars 2004) : Stratégie de Cohésion Sociale (Comité européen pour la cohésion sociale)
- Directive 2000/78/CE : égalité de traitement en matière d'emploi et de travail des personnes handicapées
- Juin 2001 : « Stratégie de Göteborg » (axe prioritaire « Exclusion sociale et vieillissement démographique »)
- 24 mars 2006 : Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

France

- 26 août 1789 : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen
- 18 janv. 2005 : loi de programmation pour la cohésion sociale
- 11 fév. 2005 : loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- 2005-2009 : Plan national de Cohésion sociale
- Sept. 2009 : Pacte de Solidarité Ecologique

Région

- Convention signée avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)
- Schéma régional pour la formation des personnes handicapées (SRFPH)
- Politique régionale « nouvelle chance » : ramener les jeunes en grande difficulté sociale et professionnelle vers la qualification et l'emploi
- 2013 : lancement du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

Conseil Départemental des Agenda 21 locaux

- Contribution du CDA21 à l'Observatoire girondin de la pauvreté et de la précarité
- Indice de cohésion sociale et territoriale

Conseil Général de la Gironde

- 2012-2013 : appel à projets pour la mise en place d'expérimentations associatives autour de la lutte contre les discriminations
- Plan Départemental de l'Insertion
- Accompagnement de la GTEC (Gestion territoriale des emplois et des compétences) sur l'insertion

CUB

- C2D : manifeste « Pour en finir avec les discriminations » en 2010 ; étude sur « l'accès de la ville par la femme »
- Signature de la charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale (rédigée par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe)

Mérignac

- Plan de lutte contre les discriminations ; adhésion à la charte de la diversité
- Charte ville handicap
- Formations aux savoirs de base et aux TIC
- Programme de réussite éducative

Actions de l'orientation

- 7.1 Réaliser un plan d'actions de lutte contre les discriminations 
- 7.2 Porter un programme de réussite éducative exemplaire et réaliser le pôle d'excellence scientifique et technique sur le quartier de Beaudésert 
- 7.3 Proposer des formations aux savoirs de base et aux TIC 
- 7.4 Animer la mise en œuvre de la Charte ville handicap 

Chiffres clés

1 : plan d'actions de lutte contre les discriminations.

269 : nombre d'enfants ayant bénéficié du programme de réussite éducative en 4 ans.

+25 % : augmentation du nombre de jeunes concernés par le PRE entre 2011 et 2014.

41 318,56 € : montant de la dernière convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Action phare

7.3.4 Formations aux savoirs de base et aux TIC

Suivi 2011-2014

		2009	2010	2011	2012	2013	2014 (juin)
Formations aux TIC	Nb de Mérignacais	118	113	118	122	116	88
	% quartiers CUCS	52,5%	51,3%	48%	46%	42%	33%
Savoirs de base	Nb de Mérignacais	221	143	112	118	161	95
	% quartiers CUCS	33%	43%	34%	36%	30%	38%
Cours de français	Nb de Mérignacais	137	141	131	143	151	107
	% quartiers CUCS	60%	56%	72%	95%	66%	

La mission de formation aux TIC a été confiée à l'INSUP. Il n'y a que sur cette action qu'il est noté d'atteindre au moins 50% de public issu des quartiers CUCS.

Les savoirs de base : plateforme accueil, évaluation linguistique, orientation et suivi reprise par le Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion (CLAP) à partir de mars 2011 après l'arrêt par le Comité des Œuvres Sociales (COS) fin 2010.

Effectif de la plateforme :

2010	57 Mérignacais
2011	72
2012	106
2013 (juillet)	72

Les cours de français sont dispensés par les centres sociaux de Capeyron, du Burck et de Beaudésert.

ENJEUX

Les équipements publics existants et futurs doivent être adaptés aux besoins de la population. L'implantation d'équipements phares comme la médiathèque, la maison des associations, le gymnase de Bourran, les constructions de l'école Ferdinand Buisson et du Conservatoire, la réhabilitation HQE de l'école Jean Jaurès ou encore le projet de relais des solidarités montrent la voie.

CONTEXTE

France

Accessibilité aux services : enjeu prioritaire du Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement
Sept. 2009 : Pacte de Solidarité Ecologique (accès aux services essentiels, territoire, citoyenneté)

Région

Services accessibles à tous (ex du numérique)

2013 : Appel à manifestation d'intérêt pour un numérique de proximité : initiation de 6 projets de développement du télétravail (vient renforcer les 40 projets de tiers-lieux éclos en 2012)

Amélioration de la qualité du service Ter Aquitaine : démarche de certification de services QUALICERT de ligne ; plan de progrès pluriannuel approuvé en mai 2012 + mise en place de mesures d'urgence

Conseil Général de la Gironde

Livre blanc des services et usages numériques

CUB

Métropole du ¼ d'heure : 4 sites expérimentaux pressentis pour 2014 pour développer des projets de conciergeries (pour les habitants et usagers)

Expérimentation de la conciergerie solidaire, développée à la Direction territoriale Sud (agents pleinement satisfaits)
Sept. 2013 : expérimentation du télétravail 1 à 2 jours/semaine

Mérignac

Relai des solidarités

Futur guichet unique sur la petite enfance
Sensibilisation du personnel des crèches au DD

Actions de l'orientation

- 8.1 Fédérer l'action caritative de la ville à travers le Relais des solidarités
- 8.2 Permettre à toutes les familles un accès aux modes de garde de la petite enfance



Chiffres clés

- 5 : nombre d'associations caritatives accueillies par le Relais des solidarités.
- 2 millions € : investissement de la Ville pour le Relais des solidarités.
- 29 : % de l'offre municipale pour les places en crèche en 2013.

Action phare

8.1.5 Le Relais des solidarités



Le bâtiment HQE/BBC

Suivi 2011-2014

Le Relais des solidarités a été ouvert au public en novembre 2013 et inauguré le 14 décembre 2013.

Le règlement intérieur a été rédigé en concertation avec les cinq associations utilisatrices, et adopté le 22 septembre 2013. Il définit de manière précise les modalités de fonctionnement de chacun et les règles de vie collective.

Accueil et ateliers :

Novembre 2013 : organisation de 3 séances avec un psychologue avec une quarantaine de bénévoles. Accompagnement dans l'installation (locaux, changement d'habitudes) d'une centaine de bénévoles.

Fin février 2014 : démarrage de l'atelier "coiffure".

Mars-juin 2014 (1 fois/semaine) : point "info vacances" : accueil du public par des conseillères CAF.

Mai 2014 : nouveau temps de travail avec les associations caritatives pour bien organiser l'accueil pour l'espace "hygiène".

Juin 2014 : atelier "cuisine" en lien avec un centre social.

D'autres ateliers verront le jour, en lien avec l'ouverture de l'épicerie sociale et solidaire (dernier trimestre 2014) qui bénéficiera en priorité aux "travailleurs pauvres". Chacun y trouvera des denrées à coût réduit mais également un accompagnement social et budgétaire individuel. Cet engagement sera contractualisé. En parallèle, les bénéficiaires pourront participer aux ateliers et activités évoqués plus haut. Il s'agit de recréer du lien social et de dynamiser les personnes afin qu'elles puissent se saisir, de manière autonome, de ce que peut offrir la collectivité sur son territoire.

Des rapprochements ont été faits avec Simply market, l'Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires (ANDES), Mérignac mécénat et la Fondation de France pour envisager des fonds permettant l'achat de matériel et pour assurer la pérennité de la structure.

Un travail d'accompagnement sur place est prévu pour les personnes qui ne bénéficient pas des minima sociaux afin de mieux les aider à s'en sortir financièrement seules.

ENJEUX

La Ville de Mérignac souhaite faire de la santé un axe fort de son engagement politique et le transcrire au sein d'un Plan Local de Promotion de la Santé. Le PLPS vise à améliorer l'accès à la prévention et aux soins en réduisant les inégalités territoriales de santé.

CONTEXTE

Monde

21 nov. 1986 : conférence internationale pour la promotion de la santé (Charte d'Ottawa)
21-25 juil. 1997 : déclaration de Jakarta sur la Promotion de la Santé au XXIème siècle

Europe

2001 : Adoption de deux conventions européennes visant à protéger la santé humaine et l'environnement des polluants organiques résistants
Juin 2001 : Stratégie européenne de développement durable dite « Stratégie de Göteborg » (axe prioritaire « La santé »)
Juin 2006 : nouvelle stratégie européenne pour le développement durable

France

2007-2012 : Grenelle Environnement
2004 : loi de santé publique
2004 et 2009-2013 : Plan National Santé-Environnement
2011-2015 : Plan National Nutrition-Santé

Région

Programme Régional Santé-Environnement (PRSE 2)
E-santé : lancement d'un partenariat entre la Région et la Société AGFA HealthCare Enterprise Solutions ; ex de projets soutenus en 2013 : « Alliage » (expérimentation d'applications dédiées au maintien à domicile), « Paco » (aide à la coordination des soins), « MedicActiv » (facilite la simulation médicale interactive)

Conseil Départemental des Agenda 21 locaux

Le cartable sain (recommandations d'achats)
Jardinage et nettoyage écologiques (plaquette et cahier pratique)
Souci de la qualité de l'air dans les établissements recevant les enfants (achats responsables, sensibilisation des usagers et des personnels, etc.)

Conseil Général de la Gironde

Santé-environnement dans les collèges : formation au nettoyage écologique ; préservation de la santé présent dans le « bail vert » (guide des usages et pratiques des collèges signataires)
Indice de Santé Sociale Départemental
Laboratoire d'épidémiologie

CUB

Juil. 2010 : validation du Plan Santé concernant la direction de la Collecte et du Traitement des Déchets
Etude Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA) du Comité de suivi Santé Environnement
Lutte contre la pollution de l'eau par les résidus médicamenteux : La Cub associée à un projet d'étude pour la mise en œuvre d'un système innovant de traitement des eaux sur le site de l'hôpital R. Picqué

Mérignac

Plan Local de Promotion de la Santé
Ateliers Santé Ville (ASV)
Espace Info Santé
Plan bien-être au travail du personnel municipal
Qualité de l'air intérieur des bâtiments municipaux

Actions de l'orientation

9.1 Elaborer et faire vivre un Plan Local de Promotion de la Santé



Chiffres clés

7472 € : somme annuelle à la charge de la collectivité pour le plan local de promotion de la santé.

78 500 € : montant perçu par la Ville de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Agence régionale de santé, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et la mission interministérielle de lutte contre les drogues et toxicomanies, la Fondation de France.

Action phare

9.1.6 Plan Local de Promotion de la Santé



Suivi 2011-2014

Le plan local de promotion de la santé a été validé par le conseil municipal en février 2011. Il a été évalué de façon globale fin 2013 (bilan/perspectives).

Depuis mars 2012, un Point Info Santé Habitat a été mis en place. Il est accessible aux professionnels de la Ville (éducation nationale, médecins, professionnels de la santé, structures d'animations, agents de la ville...) et se positionne comme un lieu d'information (documentation) et un support pour le montage de projets autour de cette thématique (outils pédagogiques, appui méthodologique). Des animations de sensibilisation diverses ont été menées en interne et en externe (pratique du vélo, prévention soleil,...).

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, deux Ateliers Santé Ville (ASV) existent dans les quartiers du Burck et de Beaudésert

Diverses actions complémentaires ont également été organisées : village sports santé lors du forum des associations, dimanches vitalité depuis le 18/05 2014, etc...

Engager les plus jeunes dans la dynamique du développement durable

ENJEUX actions complémentaires ont également été organisées : village sport santé lors du forum des associations, Dimanches Vitalité depuis le 18 mai 2014 (Bois du Burck),

Il est nécessaire de former et d'éduquer les plus jeunes au développement durable. Les enfants bénéficient d'actions d'éducation au développement durable grâce notamment à la ferme de découverte et à la richesse de la flore et de la faune des parcs de la ville. Plusieurs établissements sont engagés en Agenda 21, il s'agit également de compléter cette offre et de mettre en réseau les différents acteurs de l'éducation au développement durable.

CONTEXTE

Monde

1994 : label Eco-école : programme international d'Education au Développement Durable
2005-2014 : « Décennie des Nations Unies de l'éducation pour le développement durable »

Europe

Mars 2005 : Stratégie de l'UNECE (Ministères de l'Environnement de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe) pour l'EDD

2007-2013 : Programme européen Jeunesse en action (PEJA) : soutient 5 actions dont le service volontaire européen

9-11 mai 2014 : Rencontre des jeunes européens : thème « Développement durable : les nouveaux styles de vie. Commerce durable et vie quotidienne »

France

Nov. 1997 : Collectif français pour l'Education à l'Environnement vers un développement durable

2013 : Consultation Nationale Étudiante lancée par le Réseau français des Etudiants pour le Développement Durable

20-21 sept. 2013 : 2ème Conférence environnementale dont un des cinq thèmes : « l'éducation à l'environnement et au développement durable »

Participation des politiques de jeunesse à la stratégie nationale de développement durable (SNDD)

Région

Dispositif Sac'Ados Aquitaine
Agenda 21 des lycées

Conseil Départemental des Agenda 21 locaux

Bilan – évaluation « Agenda 21 de collèges »

Groupes de travail et de réflexion sur la construction des dispositifs de soutien aux Agenda 21 scolaires (CUB – CG, associations, ...)

Echanges et retours d'expériences sur les démarches soutenues par les collectivités (CUB, CR, CG, Rectorat)

Conseil Général de la Gironde

Agenda 21 des collèges

Schéma Départemental Jeunesses 2010-2015

Conseil Général des Jeunes (groupe Environnement-Développement Durable)

CUB

Dispositif des Juniors du développement durable (sensibilisation des écoliers sur le DD)

2012 : 7 Agenda 21 en écoles et 6 en centres de loisirs

Mérignac

5 Agendas 21 scolaires (2 écoles, 2 collèges et un lycée)
Opération « Sac à dos »

Dispositif municipal « Projet Initiative Jeunes »

Accueil de jeunes en service civique au sein de la mairie

Intervention du BIJ dans les collèges

Ecoles en lien avec les Juniors du développement durable

Actions de l'orientation

- 10.1 Elaborez collectivement des projets pédagogiques de développement durable dans les écoles, les collèges et les lycées 
- 10.2 Mettre en place des dispositifs et actions favorisant l'engagement des 12-25 ans dans le développement durable 

Chiffres clés

138 : jeunes concernés par l'opération "Sac Ados" depuis 2010.
8 : jeunes en service civique accueillis à la mairie pour l'année 2013-2014.

Action phare

10.2.6 Favoriser l'engagement des 12-25 ans dans le développement durable

Suivi 2011-2014



La dynamique jeunesse s'inscrit dans la démarche agenda 21 de la ville par le biais de plusieurs axes visant à faire émerger chez les jeunes des pratiques responsables et des initiatives allant dans le sens du développement durable et du bien-être de tous.

Les bourses initiatives jeunes donnent un coup de pouce aux jeunes qui sont porteurs d'initiatives culturelles, artistiques, sportives, humanitaires, développées à l'échelle du quartier, de la ville voire au-delà, avec un engagement éco-citoyen. Cette année, 4 jeunes ont porté des actions solidaires et éco citoyennes. 28 jeunes âgés entre 15 et 25 ans ont réalisé leurs premiers départs en vacances autonomes (dispositif sac'ados) en respectant des modes de déplacement doux pour se rendre vers leur destination de vacances et des modes de consommation éco-responsables (repas, activités, etc.).

La 4^{ème} édition de Quartier Libre a montré tout l'intérêt des jeunes et des acteurs locaux pour cette manifestation festive, et inscrite dans le développement local et durable (3500 jeunes présents, plus de 20 associations méridnacaïses mobilisées). Quartier Libre s'appuie sur les initiatives locales, et cherche à mutualiser les ressources du territoire pour donner une place aux jeunes dans la ville.

Promouvoir le développement durable à travers les politiques culturelles, socioculturelles et sportives

ENJEUX

La culture et les loisirs contribuent à la construction des individus et à la création du lien social. La Ville intervient de manière volontariste pour permettre à tous d'accéder à la culture et aux loisirs. Elle souhaite désormais responsabiliser les utilisateurs des équipements municipaux et susciter une meilleure participation des associations dans le développement durable.

Dans la dynamique approuvée en 2004 à Barcelone dans le cadre des Cités et Gouvernements Locaux Unis, elle souhaite inscrire sa démarche culturelle dans un agenda 21 de la culture.

CONTEXTE

Monde

1972 : convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'UNESCO

1954 et 1999 : convention de La Haye, créant une Croix-Rouge des biens culturels

1999 : Agenda 21 du Mouvement Olympique

2003 : convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine immatériel

2005 : Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Europe

7 fév 1992 : Traité de Maastricht (rappel de l'importance de la diversité culturelle dans le préambule)

14 sept. 1992 (révisée le 16 mai 2001) : Charte européenne du sport (Conseil de l'Europe)

7 mai 2007 : Déclaration de Fribourg sur les droits culturels

Nov. 2011 à juin 2013 : Programme européen Grundtvig "Social Arts et Culture : des parcours de découvertes culturelles en Europe"

France

1946 : Préambule de la constitution : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte [...] à la culture »

19 mai 2009 : Charte du sport français pour le développement durable

24 mai 2012 : décret relatif aux attributions du ministre chargé de la culture (missions : accessibilité au plus grand nombre des oeuvres ; favoriser la création ; développer les pratiques et enseignements artistiques, etc.)

Agenda 21 du sport français adopté par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF)

Stratégie nationale du développement durable du sport (SNDDS) 2010-2013

Région

1995 : création de l'association Cap Sciences avec le statut de CCSTI (Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle) pour la région Aquitaine

Conseil Départemental des Agenda 21 locaux

Guide d'aide à l'organisation de manifestations responsables dans/ou à proximité de milieux naturels

Conseil Général de la Gironde

« Parcours de Découverte Culturelle » : rendre accessible des pratiques artistiques et participatives à des publics empêchés

Dispositif d'animation culturelle et artistique des Scènes d'été en Gironde

Adhésion au réseau Culture 21

Conciliation de la pratique des sports de pleine nature, des différents usages et de la préservation de l'environnement

CUB

Été Métropolitain (100 jours et 100 nuits) : gratuité des sites et des animations, création de lien entre la nature et la culture

Mérignac

Conception d'un Agenda 21 de la culture

Gratuité de l'accès à la médiathèque et aux manifestations culturelles (Escales d'Été, expositions photographiques)

Ecoguide du sportif mérignacais

Développement de structures sportives de proximité

Actions de l'orientation

- | | | |
|------|---|---|
| 11.1 | Elaborer un Agenda 21 de la culture pour Mérignac |  |
| 11.2 | Impliquer le milieu associatif et les organisateurs d'événements culturels et sportifs dans la démarche agenda 21 |  |
| 11.3 | Optimiser le fonctionnement des équipements sportifs et développer des structures sportives de proximité |  |
| 11.4 | Elaborer une Charte de développement durable pour les utilisateurs des équipements communaux |  |

Chiffres clés

10 000 + 3000 € : financements respectifs de la Ville et de l'IDDAC pour l'animation "Souvenons-nous du futur" par Hubert Chaperon et Sonia Millot en 2014.

1 : écocuide des associations sportives mérignacaises pour des manifestations responsables.

10 : événements municipaux incluant des critères DD.

08/2014 : mois d'ouverture de la plaine de loisirs à Beutre.

2000 : intervention de Service Public 2000 pour établir le programme de démolition/reconstruction du stade nautique Jean Badet.

Action phare

11.1.3 Vers un agenda 21 de la culture

Suivi 2011-2014

Le lien qui unit la Culture et l'agenda 21 n'est pas nouveau. En effet, si l'on examine d'un peu plus près les politiques culturelles mérignacaises et les démarches entourant leur adoption, on remarque qu'elles sont fortement empreintes des valeurs de l'Agenda 21. A travers la mise en place d'un agenda 21 de la culture, il s'agit de faire ressortir le sens commun et transversal de ces actions pour qu'elles répondent à une « politique culturelle durable » dans un objectif de dépasser les réponses sectorielles (ampoule basse consommation dans les salles de spectacle, verres consignés, fresque...) et d'en saisir la globalité. La Ville de Mérignac a inscrit ce champ de réflexion dans son agenda 21 mais aussi dans sa politique culturelle.

Pour aborder concrètement cet Agenda 21 de la culture, la Ville de Mérignac a été retenue par le Conseil Général de la Gironde dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'accueil d'un Séminaire d'Exploration de la Controverse (SEC).

Le Conseil Général a sollicité 2 structures pour accompagner la Ville de Mérignac dans cette démarche : Graine Aquitaine et la Ligue de l'enseignement. Cet accompagnement doit permettre de rédiger en concertation avec les acteurs locaux (services municipaux, acteurs sociaux et culturels) une charte d'engagement s'appuyant sur la problématique de la Culture et du Développement durable.

La première phase tendra à introduire la controverse : L'Agenda 21 de la culture : réflexion réservée au secteur culturel, bien commun de l'humanité, ou enjeux de développement local ? Des travaux en atelier permettront de confronter les représentations, de définir ensemble le sens des mots, les concepts, de faire émerger les axes structurants et de rédiger la problématique centrale.

La deuxième phase a pour objectif de mettre en miroir les positionnements et arguments des participants avec ceux d'experts et de professionnels qui ont déjà réfléchi à ces questions.

Pour cela, trois experts et/ou professionnels sont sollicités et le partenariat envisagé fait l'objet d'une contractualisation.

AXE 3

Une administration exemplaire reposant sur l'éco-citoyenneté, la gouvernance, la coopération et la recherche de synergies

Orientations

- Etre une administration exemplaire et promouvoir l'éco-citoyenneté
- Poursuivre la coopération décentralisée
- Renforcer la vie citoyenne et développer la démocratie participative
- Mettre en synergie les projets de Mérignac avec ceux des autres collectivités et des partenaires

Pour rappel :



Ce soleil exprime que la ville a rempli ses objectifs et que les indicateurs obtenus nous montrent que les réalisations ont progressé.



Ce pictogramme représente une situation relativement stable des indicateurs. Cette image apparaît également lorsque les réponses apportées sont binaires (Oui/Non) ou lorsqu'une seule valeur est renseignée pour l'indicateur.



Le nuage est le plus souvent synonyme d'une variation négative d'un indicateur ou d'une **discontinuité de suivi des indicateurs** (disponibilité de la donnée, absence de données au moment de l'évaluation...). Ce symbole résume une action qui globalement peut ne pas avoir avancé mais qui peut avoir connu des évolutions tout de même (une action comprend plusieurs mesures concrètes qui ont-elles-mêmes leur processus de suivi).



Ce sablier signifie que tous les indicateurs de l'action n'ont pas été renseignés soit en raison de la disponibilité de l'information (1 fois en 4 ans, une stabilité dans la croissance...), de l'état d'avancement de l'action (décalage dans le temps), soit en cas d'absence de données (l'indicateur idéal) voire parfois à cause d'un problème de définition d'indicateurs (l'indicateur déterminé ne correspond pas ou plus à la réalité). Nous rappelons que ces indicateurs ont été définis et validés fin 2010 alors que certaines actions n'étaient encore que des volontés... **Nous insistons sur le fait que ce symbole représente une synthèse des états d'avancement de chaque mesure concrète contenue dans chaque action. En moyenne, une action comprend 4 à 5 mesures concrètes. Il suffit que les éléments comparés ne soient pas comparables entre eux ou qu'un suivi d'indicateur soit incomplet pour que le logiciel indique ce sablier. Ce sablier n'exprime pas un non-état d'avancement du projet mais manifeste une difficulté de suivre les indicateurs validés.**

ENJEUX

L'intégration des principes de développement durable, la transversalité et l'évaluation, sont indispensables pour permettre une amélioration constante des politiques menées par la Ville. Ainsi, des critères sociaux et environnementaux doivent être encore plus exigeants dans les achats et les opérations publiques. La Ville s'est également engagée dans une démarche de certification pour la qualité de son accueil (QUALIVILLE) et de sa responsabilité sociétale (ISO 26000).

CONTEXTE

Monde

26 août-4 sept. 2002 : 2^{ème} Sommet de la Terre à Johannesburg (« marchés publics écologiques »)

Europe

Juin 2001 : Stratégie européenne du développement durable dite « Stratégie de Göteborg »

France

1^{er} sept. 2006 : réforme du code des marchés publics : « *Les offres peuvent être exprimées en termes de performances à atteindre ou d'exigence fonctionnelle, tout en tenant compte des objectifs de développement durable (article 5)* »

2010-2013 : Stratégie nationale de développement durable (SNDD)

11 mars 2010 : circulaire relative au fonctionnement du dispositif financier accompagnant la mise en œuvre des plans d'administration exemplaire

Région

Dès 2005 : Réseau Aquitain des Achats Responsables (A3R)

Poursuite de l'intégration des clauses sociales : embauche des publics prioritaires dans le marché « Dispositif de gestion du CV anonyme »

Actions de formation et de participation à des colloques afin d'améliorer les connaissances et les aptitudes des agents (pour mieux prendre en compte les enjeux du DD dans leurs travaux)

Mise en place d'un réseau de référents DD au sein du Conseil Régional (rôle d'interface avec la Direction du DD)

Conseil Départemental des Agenda 21 locaux

Groupe de travail inscrit dans le Réseau Aquitain des Achats Responsables

2 appels à projets pour soutenir les collectivités dans l'élaboration de politique d'achats publics responsables (2006 et 2010)

Conseil Général de la Gironde

Rationalisation des fournitures administratives, création de lieux de télétravail partagés, tri et prévention des déchets, virtualisation des serveurs informatiques

Lettre d'objectifs et de moyens (LOM) : outil au service de l'optimisation des moyens

Plan Départemental de l'Insertion : clause d'insertion sociale dans les marchés publics

CUB

Prise en compte des clauses éco et socioresponsables

2013 : adhésion à l'association 3AR (Association Aquitaine des Achats Publics Responsables)

Recours de la Direction de la Communication à des écolabels pour des objets communicants

Mérignac

Certification QUALIVILLE de services municipaux

Clause d'insertion sociale dans les marchés publics

Communication municipale intégrant les principes DD (utilisation des technologies informatiques)

Formation des agents aux comportements éco-citoyens et diffusion de pratiques

ISO 26000

Critères DD dans les marchés publics

Actions de l'orientation

- 12.1 Poursuivre la qualité des services apportés aux administrés à travers une démarche certifiée
- 12.2 Développer la prise en compte des critères de développement durable dans la commande publique
- 12.3 Maintenir et renforcer l'application de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics
- 12.4 Développer une communication municipale intégrant les principes du développement durable
- 12.5 Former les agents aux comportements éco-citoyens
- 12.6 Développer en interne la diffusion et la mise en œuvre de pratiques de développement durable



Chiffres clés

5 : services de la mairie certifiés Qualiville.

1ère : ville française à détenir une version tablette de son magazine municipal.

2 : nombre de reconduction du label Imprim'vert décerné à l'imprimerie municipale en 2012.

-38,4% : baisse des cartons d'invitation transmis sous format papier entre 2011 et 2013.

202 : nombre d'agents formés à la problématique des déchets.

268 : agents formés au nettoyage sain et écologique.

88 : parties prenantes auditionnées dans le cadre de l'évaluation ISO 26000

425/1000 : niveau atteint par la ville dans le cadre de l'évaluation ISO 26000 (niveau « progression »)

5^{ème} : collectivité de France à être évaluée ISO 26000

Action phare

12.1.6 Mesure du bien-être des séniors

Suivi 2011-2014

En collaboration avec l'association HSEN, la Ville a animé des ateliers dans les foyers restaurants du Jard et de Jean Brocas pour mesurer le niveau de sensibilisation au développement durable de 40 séniors. 2 ateliers complémentaires ont été menés pour mesurer leur bien-être individuel et collectif, ceci dans une optique d'amélioration et de perception du cadre de vie des habitants. Les résultats de cette consultation ont été débattus avec les Mérignacais lors de l'opération « Positiville », pendant une matinée de sensibilisation sur le développement durable organisée le 6 avril 2013. Cette action a été inscrite dans une vaste consultation citoyenne sur le bien-être des Girondins. L'analyse des données a été partagée et dévoilée lors du passage de « la Caravane Rio21 » pendant la foire exposition de Bordeaux. Dans la continuité de ce travail, une rencontre avec une classe de 1ère du lycée Daguin a eu lieu, en présence de 5 personnes âgées qui avaient participé aux ateliers.

Mérignac est une des collectivités les plus engagée dans cette réflexion et a été sollicitée pour en témoigner au CG33 et au comité régional A21.

12.3.2 Clause d'insertion sociale dans les marchés publics

Suivi 2011-2014

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (juin)
Nombre d'heures	8067	4211	11879	7738	2345	770
Taux de réalisation	118%	120%	134%	137%	130%	
Nombre salariés	39	27	56	37	23	19
Dont CUCS	10%	22%	13%	5%		
Emploi après la mission	26	21	38	26	16	

Au 30 juin 2014 : 5 chantiers dont 1 nouveau (réhabilitation du château du Burck).

ENJEUX

Les actions en faveur de la communication et de la concertation avec les habitants doivent être poursuivies et approfondies afin d'impulser une prise de conscience des enjeux du développement durable auprès de tous les citoyens.

CONTEXTE

Monde

1989 : expérience exemplaire de budget participatif à Porto Alegre (Brésil)

Europe

9 mai 2012 : lancement de l'initiative citoyenne européenne (introduite par le traité de Lisbonne)

France

25 juin 1999 : loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire

13 déc. 2000 : loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain

27 fév. 2002 : loi relative à la Démocratie de proximité dite loi « Vaillant »

Sept. 2009 : Pacte de Solidarité Ecologique (mobilisation citoyenne et sociale)

Région

Assemblée représentative de la société civile : le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER)

Sensibilisation des Aquitains : politique de coopération décentralisée, événements annuels comme le Joli Mois de l'Europe, domaine scientifique (Fête de la Science organisée par Cap Sciences)

Elaboration du PCET « Défi Aquitaine Climat » : un exemple de concertation réussie avec des débats citoyens, un travail collaboratif avec les 24 directions du CR et les élus

Conseil Départemental des Agenda 21 locaux

« Caravane Rio 21 » : concertation sur les critères de bien-être citoyen et durable en Gironde

Cycle d'ateliers sur la concertation de tous les publics sur les enjeux du DD à partir des expériences girondines

Conseil Général de la Gironde

Conseil Départemental de la Citoyenneté

Etat des lieux des pratiques et projets du CG33 en matière de participation des habitants

Ressourcerie DataLocale : plateforme internet de mutualisation des données publiques

« Parcours de Découverte Culturelle » : découverte de l'individu en tant que citoyen, une prise de conscience de la sphère publique et un outil de socialisation

CUB

Jardins collectifs : Charte des Jardins ou de l'autoconsommation

Internet : interpellation des politiques par les citoyens via les réseaux sociaux, diffusion plus large des concertations sur les grands projets de la Ville (participation.lacub.fr et Agglo 3D)

Ouverture du site opendata.lacub.fr

« Pionniers du Climat »

« Pionniers de la e-participation » : développement de nouveaux services numériques pour la participation des citoyens

Mise en place de jurys de citoyens

Mérignac

Groupes de travail A21 dans les conseils de quartier

Jardins partagés ; compostage ; A21 des crèches

Sensibilisation de la population au DD

Panel Plan Climat

Dispositifs d'implication des habitants dans les quartiers

Actions de l'orientation

- 13.1 Accompagner les initiatives citoyennes en matière de développement durable
- 13.2 Impliquer les habitants des quartiers dans l'animation de leur vie locale
- 13.3 Rendre les habitants acteurs de l'embellissement de la ville par la pratique du jardinage



Chiffres clés

4 : quartiers prioritaires où les habitants se sont impliqués dans l'animation de leur vie locale.

Action phare

13.1.4 Jardins partagés



Jardin partagé d'Arlac

Suivi 2011-2014

Des jardins partagés ont été créés au Burck et au Domaine de Fantaisie. Un autre est envisagé à Beutre et des activités de jardinage sont organisées avec les crèches de Capeyron.

3000 m² de jardins partagés à Arlac (1000 m²) et au Burck (2000 m²).

400 m² de jardins partagés à Beaudésert au milieu des jardins familiaux.

Luchey : jardins partagés : 760 m² + verger : 3600 m²

Orée des 2 villes : jardin partagé : 138 m²

Jardins familiaux Beaudesert : 12000 m²

Parc de Bourran : verger : 3990 m² + potager : 370 m².

Un jardin a été remodelé avec des jeunes au centre social de la Glacière.

La Cub et le CG 33 animent un réseau des maîtres composteurs. Il existe 45 guides composteurs à Méridnac.

ENJEUX

Mérignac s'est engagée dans une coopération internationale couvrant différents domaines (culturel, sportif...). L'ouverture de la Ville vers d'autres cultures doit passer par la mise en œuvre de projets de coopération en partenariat avec les jeunes et les adolescents.

CONTEXTE

Europe

17 juil. 1998 (modifié en 2004) : Règlement n° [1659/98](#) du Conseil relatif à la coopération décentralisée
Juin 2001 : Stratégie européenne de développement durable dite « Stratégie de Göteborg » (axe prioritaire « la promotion du développement durable dans le monde »)

France

6 fév. 1992 : loi d'Aménagement du Territoire de la République reconnaît le droit aux collectivités territoriales de passer librement des accords avec des collectivités étrangères
Déc. 2006 : loi Oudin-Santini relative à l'eau potable et l'assainissement en coopération décentralisée
2 fév. 2007 : loi Thiollière relative à la coopération internationale des collectivités

Région

22 janv. 2013 : Accord cadre triennal de coopération décentralisée entre le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil régional de Diourbel au Sénégal

CUB

Avec le Mexique : projets en lien avec la nature, l'environnement, la gouvernance et la planification urbaine (rédaction de plusieurs fiches-actions sur les thèmes de l'eau, des déchets, des transports, etc.)
Avec l'Espagne : validation par La Cub du 1er cycle des 4 échanges entre les villes de Bordeaux et de Bilbao qui s'inscrivent dans le projet « Perspectives frontalières de développement des zones d'activités de nouvelle génération en zone agglomérée »
Avec l'Inde : projet avec la ville de Hyderabad sur la requalification de la rivière Musi

Mérignac

Réhabilitation de 14 postes santé et maternité à Kaolack
Développement des partenariats entre les écoles de Mérignac et de Kaolack (projet « Ecoles Solidaires »)

Actions de l'orientation

14.1 Développer des partenariats avec le Sénégal autour du développement durable et de la santé



Chiffres clés

100% : état d'avancement de l'action.

66 000 € : contribution de la Ville étalée sur 3 ans pour les postes de santé.

3600€ : participation annuelle de Mérignac au fonctionnement du cabinet dentaire des îles de Saloum.

Action phare

14.1.5 Coopération décentralisée avec la Ville de Kaolack (Sénégal)



Quelques acteurs de la coopération décentralisée

Suivi 2011-2014

14 postes santé et maternité ont été réhabilités

La Ville a fourni des moustiquaires aux îles du Saloum. Elle a également participé à la mise en place d'un plan de prévention contre le paludisme avec les familles. Après formation des enseignants, une fiche triangulaire entre les écoles, les familles et les centres de santé ont été mises en place pour sensibiliser les familles au risque du paludisme.

De façon parallèle, la ville participe au soutien d'un fonctionnement d'un cabinet dentaire dans les îles du Saloum pendant 3 ans. L'objectif visé étant l'autofinancement.

Monsieur le Maire Sainte-Marie a présenté le Plan Climat de la Ville et son articulation avec celui de la CUB lors d'un séminaire sur les "Villes durables du Sud" à Kaolack en octobre 2013.

Les associations mérignacaises se sont également engagées. A titre d'exemples, Drop de Béton, a emmené des jeunes à Dakar dans le cadre de l'opération "Village Pilote". L'association Effort de conscience a participé à un festival hip-hop avec Kaolack.

Mettre en synergie les projets de Mérignac avec ceux des autres collectivités et des partenaires

ENJEUX

L'amélioration et le développement des échanges entre les différentes échelles territoriales sont essentiels dans l'aboutissement de l'Agenda 21 local de Mérignac. En ce sens, la Ville de Mérignac prend part aux échanges d'expériences entre acteurs engagés dans des démarches agenda 21, notamment par le biais du comité départemental des agendas 21 de la Gironde.

CONTEXTE

France

1993 : création de l'association 4D « Dossiers et Débats pour le DD »

1995 : naissance du Comité 21 (réseau des acteurs du DD)

Depuis 2003 (tous les ans) : Rubans DD

Inauguré le 2 fév. 2006 : Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable

Depuis 2007 : reconnaissance « Agenda 21 local » valable pendant 3 ans

Région

Comité Régional des Agendas 21 locaux : « Caravane Rio 21 »

Appui sur le réseau Europe (deux relais Europe direct : CIJA et Chambre régionale d'Agriculture ; deux maisons de l'Europe : Bordeaux et Lot-et-Garonne, etc.)

Réseau Aquitaine Nature

Conseil Départemental des Agenda 21 locaux

Echanges avec le réseau des Villes et Territoires Durables de Midi-Pyrénées sur la participation

Club Développement durable des Elus Girondins

Participation au réseau Préca-Energie 33

Plateforme de travail collaboratif du réseau

Bourse aux compétences DD

Séminaires d'Exploration des Controverses : pour favoriser une culture commune du DD auprès des acteurs éducatifs locaux et encourager l'émergence de projets territoriaux d'EDD pour tous

Co-construction de programmes d'actions territoriaux d'EDD et co-portage par les collectivités et les acteurs de leur territoire

Conseil Général de la Gironde

Trophées Agenda 21 de la Gironde

Comité de Suivi de la Territorialisation du Grenelle : CG33 fait partie des coordonateurs du G8 "gouvernance, éducation et citoyenneté" et co-pilote l'enjeu 20 "Pacte de Solidarité écologique".

Partie prenante du réseau « Préca-énergie 33 »

Depuis 2008 : collaboration entre le Rectorat, la DREAL, la CUB, la Région et le Département pour une articulation cohérente des dispositifs d'éducation pour un développement durable (EDD) de la maternelle à l'université

CUB et CG ont initié un groupement de commandes qui traduit dans un même cahier des charges cette volonté de cohérence dans l'accompagnement des écoles et collèges

CUB

Club CUB/communes autour des enjeux du développement durable

Implication dans de nombreux réseaux : Réseau Aquitain des Acheteurs Publics ; Réseau National du Logement Intergénérationnel et Solidaire, etc.

Organisation de débats du développement durable

Alimentation & restauration : contractualisation avec l'association Arbio

Mérignac

Participation à des réseaux (CDA21, nationaux, européens)

Rubans DD

Mise en cohérence du PCET avec celui de la CUB et de la Ville de Pessac

SIVU Bordeaux-Mérignac éco-responsable et labellisé

Partenariat avec le club des entreprises : organisation d' « After Work DD », plan compétitivité durable

Actions de l'orientation

- | | | |
|------|--|---|
| 15.1 | Participer aux réseaux et aux échanges d'expériences avec d'autres collectivités et rechercher une cohérence d'actions sur des enjeux partagés |  |
| 15.2 | Accompagnement et mise en réseaux des actions d'éducation au développement durable |  |
| 15.3 | Accompagner la mise en œuvre d'un agenda 21 de la cuisine centrale avec la Ville de Bordeaux |  |
| 15.4 | Renforcement du partenariat avec le club des entreprises |  |

Chiffres clés

7 : réseaux dans lesquels la Ville est partie prenante.

+ 14,7% : augmentation de la part des denrées bio dans le volume total des achats du SIVU en 5 ans.

10 : nombre d'afterworks DD avec le club des entreprises sur des thèmes comme l'éco-conduite et les énergies nouvelles.

Action phare

15.3.3 Accompagner la mise en œuvre d'un agenda 21 de la cuisine centrale avec la Ville de Bordeaux

Suivi 2011-2014

Les résultats sont inscrits au sein d'un bilan annuel. 4 réunions/an sont organisées avec les Villes de Bordeaux et Mérignac pour assurer le suivi financier, administratif et juridique.

Le SIVU a déjà mis en place de nombreuses actions qui l'engagent dans une démarche initiant une activité éco-responsable. Ces actions touchent l'ensemble des secteurs de l'établissement : suivi énergétique, rénovation du système aéraulique (écoulement de l'air) ce qui a entraîné une baisse de la consommation énergétique, maîtrise de la consommation en eau (repas, espaces verts), transports (livraison, circuits courts), papier/carton, déchets.